
LA CHARTE DE « PARISIEN D'UN JOUR, PARISIEN TOUJOURS » (PARIS GREETER)

Notre association avec le soutien de la Mairie et de l'Office du Tourisme de Paris, souhaite faire davantage participer les Parisiens à l'accueil des visiteurs, en favorisant l'échange, la transmission et le partage, sous le signe de la gratuité.

Afin que le visiteur puisse appréhender la ville « autrement », s'imprégner de son atmosphère, rencontrer sa population et comprendre son histoire, l'association « Parisien d'un jour, Parisien toujours » (Paris Greeter) organise des rencontres entre visiteurs et parisiens au cours de balades de quartiers dont le but premier est l'échange.

"Paris" s'entend au sens large, la zone couverte couvrant les communes de la petite couronne desservies par le métro ou par un seul moyen de transport depuis Paris.

Qui sont les bénévoles ?

Les bénévoles sont membres adhérents de l'Association. Ce sont des amoureux de Paris qui ont à cœur de partager avec les visiteurs, leurs connaissances et leur passion pour cette ville fascinante. Ils proposent durant leur temps libre, de faire découvrir à leurs hôtes des lieux qu'ils connaissent particulièrement bien, comme ils le font avec leurs amis. A l'issue d'une balade, le visiteur doit avoir le sentiment non seulement d'avoir flâné dans Paris, mais aussi d'avoir pénétré le cœur de la vie des Parisiens. Le bénévole fera son possible pour leur simplifier le séjour à Paris, comme par exemple leur apprendre à se déplacer en utilisant les transports en communs

Le bénévole fait partager sa ville. Cette découverte doit se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville.

Les points forts de la balade (boutiques, ateliers d'artisans, marchés, vie de quartier, sports, culture,) sont des supports à la rencontre. C'est l'expérience humaine, l'échange qui sont importants et qui restent la base de la rencontre.

Chaque bénévole doit être motivé, enthousiaste, ouvert, sociable, disponible et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

Les bénévoles ne doivent faire aucune discrimination sur l'âge des visiteurs, leur origine, leur religion, leur mobilité, ni aucune autre. Ils doivent tenir compte des spécificités des visiteurs.

Toute consommation d'alcool reste sous la responsabilité de chacun pendant les activités de l'association. Toute consommation de drogue est interdite

Qui sont les visiteurs ?

Le nombre de personnes pour une balade avec un bénévole ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaires, touristique ou autre ... La priorité est donnée aux demandes d'étrangers et de provinciaux. L'Association n'a pas vocation d'accueillir des franciliens, mais peut le faire en fonction des disponibilités.

Comment l'Association met-elle en contact visiteurs et bénévoles ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un bénévole, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne dans lequel il décrit ses dates souhaitées pour une balade et dans quelle langue il souhaite l'effectuer de préférence.

Ce questionnaire permet à l'Association, un mois avant la date de balade, de chercher un bénévole disponible et de faire une proposition au visiteur avec les informations fournies par le bénévole : date, lieu de rendez-vous et langue parlée pendant la balade.

Le fait d'adresser une demande ne garantit pas nécessairement, la disponibilité d'un bénévole aux dates demandées. Dans ce cas l'Association prévient le visiteur de l'impossibilité de répondre à sa demande. L'Association ne pourra être tenue pour responsable de tout inconvénient qui pourrait résulter de cette impossibilité comme de toute annulation d'une balade prévue. L'annulation ne doit avoir lieu pour une cause majeure telle que l'indisponibilité soudaine du bénévole.

Dès que la balade est confirmée, il est demandé au visiteur de prendre contact avec le bénévole pour confirmer sa participation. Le bénévole et le visiteur sont alors à même de communiquer directement entre eux pour préparer au mieux leur balade.

Un « mur flash », disponible sur le site de l'Association, permet aux bénévoles de proposer des balades directement à des visiteurs ayant fait leur demande tardivement.

Quelques précisions sur la balade

Si le visiteur, après sa demande de balade, ne prend pas contact ou ne répond pas aux tentatives de contact de la part du bénévole, celui-ci est dégagé de son engagement d'accueil.

Chaque balade est unique. C'est le bénévole qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur. Elle est « taillée sur mesure » en fonction des souhaits du visiteur, du bénévole qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les événements parisiens, le type de relationnel établi entre le visiteur et le bénévole ...

La rencontre dure de deux à trois heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le bénévole, et le ou les visiteurs en sont d'accord.

Le bénévole peut accueillir le visiteur ou les visiteurs seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du bénévole, ou avec un de ses enfants, ou encore un autre bénévole qui aiderait à la traduction.

L'Association rappelle la nécessité de faire très attention à ne pas faire prendre de risque inutile aux visiteurs. Elle recommande de suivre les règles de circulation des piétons, en particulier de traverser aux feux rouges dans les passages pour piétons, ainsi que de ne pas emmener les visiteurs dans des endroits peu sûrs, pour éviter tout problème.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café par exemple), chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le bénévole n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles de fonctionnement et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt manifeste pour la balade...) le bénévole est dégagé de son engagement d'accueil.

Les visiteurs sont encouragés à contribuer au bon fonctionnement et à la pérennité de l'Association par un don à effectuer sur son site par le système Paypal ou en espèces lors de la balade. Dans ce cas, le membre adhérent doit reverser intégralement la somme reçue.

En tout état de cause, l'adhérent ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution personnelle.

RESPONSABILITES.

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'Association ni celle du bénévole pour toute défaillance ou litige.

Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. L'Association ne pourra être en aucun cas tenue responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.

Les informations contenues dans le site www.greeters.paris étaient correctes, à notre connaissance, au moment de leur publication. Le site est régulièrement contrôlé et mis à jour, mais l'Association ne peut être tenue pour responsable ou complice de toute perte, dommage ou désagrément, qui pourraient résulter de l'utilisation des informations publiées sur le site.

Des liens externes vers des sites amis ou des partenaires sont publiés dans nos pages. L'Association considère qu'ils peuvent être utiles pour les visiteurs du site. Cependant, l'Association ne cautionne aucun des produits, services ou informations offerts par ces sites, ni les organisations qui les gèrent. De la même manière, l'Association ne conduit pas de contrôle de qualité sur ces sites et n'accepte donc aucune responsabilité en ce qui concerne les actions résultant de leur utilisation ou de celui des autres liens qui y sont publiés.

Depuis le 25 mai 2018, la réglementation concernant la protection des données personnelles (RGPD) est applicable.

Ne sont collectées que les données nécessaires, en particulier les nom, adresse, adresse email, numéro de téléphone et date de naissance des membres pour permettre l'attribution de balades.

Le nom du bénévole, ainsi que ses coordonnées, comme ceux du visiteur, ne seront visibles en clair qu'une fois la balade acceptée par le visiteur. Un délai de rétention des informations est mis en place (3 ans après la date de la dernière demande pour le visiteur, à la fin de l'adhésion à l'association pour les membres).

Les bénévoles bénéficient de la possibilité de connaître les éléments sauvegardés, soit sur le blog (onglet mur flash / données personnelles), soit lorsqu'ils remplissent leur compte-rendu après une balade (en bas de page),

Cette possibilité, ainsi qu'un droit de rectification et de retrait des données les concernant peuvent être exercés en s'adressant à: secretaire@parisgreeters.fr

Tous ceux qui ont accès aux fichiers comprenant les informations concernant les bénévoles et les visiteurs signent un accord de confidentialité.